Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRINTEMPS PRÉCOCE

Promenades en forêt: les chiens doivent être tenus en laisse !

Avec un printemps particulièrement précoce, la saison de mise bas des mammifères et d'éclosion des nichées d'oiseaux débute en forêt. Afin de ne pas perturber les petits et leurs parents, le service des forêts, de la faune et de la nature demande aux détenteurs de chiens de bien vouloir tenir leur animal en laisse lors des promenades en forêt et dans les pâturages boisés entre 1er mai et le 15 juillet.

Très souvent, les propriétaires de chiens sont conscients que leur compagnon à quatre pattes peut déranger la faune. Mais certains estiment qu'un animal sauvage peut être dérangé sans conséquences dommageables.

En réalité, un simple dérangement peut avoir des conséquences négatives, même si le chien ne poursuit pas l'animal. Pour le chien, c'est en général un jeu ; pour l'animal effrayé, c'est une question de survie. La laisse est le seul moyen sûr d'empêcher le chien de perturber le développement des petits.

C'est la raison pour laquelle, en forêt, les détenteurs de chiens sont invités à tenir en laisse leur compagnon à quatre pattes, du 1er mai au 15 juillet.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 avril 2011

DSE, Sébastien Sachot, conservateur de la faune, 021 557 86 30